

INSCRIPTION

Année scolaire 2020-2021
Service de garde et de surveillance des dîneurs
HENRI-FOREST

3 février 2020

Madame, Monsieur,

Un service de garde et de surveillance des dîneurs est offert aux enfants du niveau préscolaire et primaire de l'école *Henri-Forest*.

Un document concernant les règles de fonctionnement est déposé sur le site de l'école (une copie papier peut vous être fournie sur demande).

Voici quelques informations générales :

Le service de garde est ouvert de 7h00 à 18h00, pour les périodes où les enfants ne sont pas en classe (matin avant la classe, période du dîner, soir après la classe).

La rentrée scolaire est prévue pour le *27 août 2020*. Le service de garde est fermé durant les vacances de Noël, semaine de relâche et période estivale.

Pour la période du dîner, les enfants peuvent apporter un repas froid ou un thermos et utiliser le service de traiteur. Il faut prévoir de mettre un bloc réfrigérant dans le sac repas (boîte à lunch). Le bloc réfrigérant est important pour une bonne conservation des aliments.

Le service de garde est également ouvert lors des journées pédagogiques (7h00 à 18h00). Lors de ces journées, des sorties ou activités facultatives peuvent être organisées (un coût supplémentaire est à prévoir).

Le service de garde offre aux enfants un programme varié d'activités (*types d'activités - ex : activités sportives, arts dramatiques, arts plastiques, jeux à l'extérieur, etc.*) Une période est également consacrée à la réalisation des travaux scolaires.

La contribution financière parentale est de :

- **8,50 \$** par jour, pour un enfant ayant un **statut régulier**, lequel se définit par une fréquentation du service de garde 2 périodes par jour, 3 jours et plus par semaine. *
- **12,75 \$** maximum par jour pour un enfant ayant un **statut sporadique** : 6.25\$ période du matin, 3.00\$ période du midi et 9.25\$ période de l'après-midi (enfant dont la fréquentation ne correspond pas à la définition d'un enfant ayant un statut régulier).*
- **3,00 \$** par jour pour un enfant qui fréquente le **service de surveillance des dîneurs**.*
- **9,00\$ par journée pédagogique** (inscription requise) et un coût supplémentaire est à prévoir si vous désirez inscrire votre enfant à l'activité ou la sortie facultative.*

Les relevés fiscaux sont émis en février, au nom du payeur des frais de garde.

L'élève inscrit au service de garde matin et soir, 5 jours par semaine, n'a pas droit au transport scolaire.

Si vous désirez inscrire votre enfant au service de garde, **vous devez remplir la fiche d'inscription** :

- Remplir toutes les informations.
- Indiquer la date de début de fréquentation (verso fiche).
- Préciser les périodes correspondantes aux besoins réels de garde ou de surveillance (verso).
- Signer et dater la fiche d'inscription (verso).

Vous devez retourner la fiche d'inscription remplie à la technicienne du service de garde le 14 mai 2020, lors de la rencontre pour les classes de maternelle.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec la technicienne du service de garde au 514-855-4500 #4103 ou 514-595-2046 # 3.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement!

Sophie Bélair

Direction

Marie-Claude Héту

Technicienne du service de garde

* Les différents tarifs sont sujets à changement en cours d'année, selon les décisions ministérielles.